

**DONNER  
UN SENS À MON MÉTIER**

**LE DÉPARTEMENT RECRUTE  
DES ASSISTANTS FAMILIAUX**

**04 67 67 60 49**

**herault.fr**

# DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL ET PARTICIPEZ À L'AVENIR DE NOTRE JEUNESSE !

*Responsable de près de 2900 enfants confiés, le Département entend leur assurer le maximum de bien-être. Quoi de plus réconfortant qu'un foyer chaleureux et sécurisant ? C'est pourquoi nous recrutons des assistants familiaux engagés pour apporter à ces enfants et adolescents toute l'attention et le soutien qu'ils méritent.*

*Rejoignez les 800 assistants familiaux agréés par le Département et offrez à ces enfants un environnement familial stable et serein pour qu'ils puissent s'épanouir pleinement. Ils ont besoin de vous !*

*Rejoignez-nous, nous vous apportons la formation et le cadre professionnel. Découvrez dans ce guide toutes les informations utiles sur le métier d'assistant.e familial.e.*

**Kléber Mesquida**

**Président du Département de l'Hérault**

## SOMMAIRE

---

**P4** DEVENIR ASSISTANT.E FAMILIAL.E

**P5** QUI PEUT ÊTRE ASSISTANT.E FAMILIAL.E EN HÉRAULT ?

**P6** COMMENT DEVENIR ASSISTANT.E FAMILIAL.E ?

**P7** L'ASSISTANT.E FAMILIAL.E, UN AGENT DU DÉPARTEMENT



## DEVENIR ASSISTANT.E FAMILIAL.E ?

*C'est un engagement fort, qui nécessite d'avoir une solide expérience de vie, et un très bon équilibre familial. Il faut pouvoir s'adapter à chaque enfant, son histoire, sa culture... Et respecter la place des parents, quelles que soient les difficultés qu'ils traversent*

Régina Léger,  
Responsable du service de l'accueil familial du département

**Être assistant.e familial.e, c'est accueillir temporairement un bébé, un enfant, un adolescent ou un jeune majeur, au sein de sa propre famille. Bien qu'il s'agisse de l'activité principale d'un seul membre de la famille, cette profession engage l'ensemble de la famille chez qui l'enfant est accueilli. C'est pourquoi ce projet de carrière nécessite l'accord et le soutien de toute la famille.**

## VOUS VOUS ENGAGEZ DANS UN TRAVAIL SOCIAL

Être assistant.e familial.e au département de l'Hérault, c'est intervenir dans le champs de la protection de l'enfance, rejoindre une équipe de professionnels en charge du suivi de l'enfant. (Éducateur.ice, assistant.e social.e, médecin, psychologue, puéricultrice, infirmière etc.). C'est aussi savoir observer et analyser l'évolution de l'enfant dans sa scolarité, son rapport aux autres, son adaptation au cadre familial. C'est enfin rendre compte de son travail éducatif et adapter ses pratiques au projet de l'enfant accueilli.

## ACCUEILLIR UN ENFANT CONFIE À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE C'EST :

- ✔ S'inscrire en tant que professionnel dans un dispositif de protection de l'enfance
- ✔ Favoriser son intégration au sein de votre famille
- ✔ Lui apporter une stabilité relationnelle
- ✔ Répondre au quotidien à ses besoins physiques, psychiques, affectifs et éducatifs
- ✔ Lui apporter protection, soins et attention
- ✔ Avoir de la compréhension et de la tolérance envers ses difficultés
- ✔ Respecter son origine, sa religion, sa culture et son histoire familiale
- ✔ L'accompagner vers l'autonomie
- ✔ Soutenir ses apprentissages scolaires, professionnels et son épanouissement personnel.

### L'ASSISTANT(E) FAMILIAL(E) DOIT RESPECTER :

- ✔ Le secret professionnel et le devoir de discrétion
- ✔ L'obligation de signaler les maltraitances au service
- ✔ La place des parents
- ✔ Les différences, dans un esprit de tolérance.



# QUI PEUT ÊTRE ASSISTANT.E FAMILIAL.E EN HÉRAULT ?

**Vous êtes sensibilisés à la cause des enfants, vous avez envie de vous investir dans un travail d'équipe dans le travail social, vous êtes dynamique, bienveillant et engagé ? Vous avez envie de vous sentir utile, tout en restant disponible pour votre famille ? Vous êtes en reconversion professionnelle et vous recherchez une activité tournée vers l'humain, qui ait du sens ? Le métier d'assistant.e familial.e est peut-être fait pour vous.**

Les familles d'accueil offrent toutes des profils d'accueil différents en fonction de leurs disponibilités, de la qualité d'accueil et de leurs capacités éducatives.

**Aujourd'hui, les assistants familiaux que nous recherchons doivent accueillir dans le cadre d'un accueil continu et /ou d'un relai et :**

- Être désireux.se de **s'engager dans la durée et notamment auprès d'adolescents** (entre 12 et 15 ans) de **nourrissons** (0 à 3 ans), de fratries



*Je ressentais le besoin de quitter le monde industriel des machines et de pouvoir travailler plus proche de l'humain. J'ai découvert ce métier passionnant et enrichissant.*

**Vincent  
assistant familial**

- Accepter d'accueillir des mineurs présentant des troubles de comportement ou porteur de handicap (double vulnérabilité)

**Les besoins du Département sont importants sur l'ensemble du territoire.** Toutefois, le Département recherche plus particulièrement des familles d'accueil domiciliées à proximité des grandes et moyennes villes, en milieu urbain : **Montpellier, Béziers, Sète et Lunel.**

# COMMENT DEVENIR ASSISTANT.E FAMILIAL.E ?

**Pour devenir assistant.e familial.e, il faut être agréé.e par le Département, service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).**

## COMMENT OBTENIR L'AGRÈMENT EN 6 ÉTAPES :

- 1.** Adresser un courrier à la Direction de la Protection Maternelle Infantile, Service Agréments et Modes d'Accueil Enfance (SAMAE) (voir dernière page).
- 2.** Retourner la fiche de renseignement qui vous aura été transmise
- 3.** Assister à la Réunion d'Information Préalable à l'Agrément Familial (RIPAF)
- 4.** Remplir le dossier de candidature qui vous aura été remis
- 5.** Envoyer ce dossier à la Direction de la Protection Maternelle Infantile, Service Agréments et Modes d'Accueil Enfance (SAMAE).
- 6.** Satisfaire l'évaluation menée durant un délai maximum de 4 mois par le service agrément territorialisé, (S.A.T.), incluant un entretien psychologique.

*Possibilité de cumul emploi avec l'accord de l'employeur principal dans le cadre d'accueil relai.*

**Lorsque vous aurez obtenu l'agrément, vous pourrez postuler auprès du service de l'accueil familial du Département de l'Hérault.**

Si votre candidature est retenue vous disposerez d'un contrat de travail et d'un contrat d'accueil spécifique pour chaque enfant. Par ailleurs, vous bénéficierez d'**un stage de préparation à l'accueil de 60h et d'une formation diplômante obligatoire de 240h**, d'un droit à la formation continue et d'un accompagnement professionnel tout au long de votre carrière.

**Le Département de l'Hérault est le principal employeur des assistants familiaux agréés sur son territoire.**

## 5 ans

C'est la validité de l'agrément sauf si vous passez le Diplôme d'État d'Assistant Familial (D.E.A.F.)

# L'ASSISTANT FAMILIAL, UN AGENT DU DÉPARTEMENT

**Le Département recrute par l'intermédiaire d'un CDI. L'assistant familial devient agent non titulaire de la fonction publique territoriale.**

- En tant qu'agent du Département, vous devez respecter un devoir de stricte neutralité. Vous ne pouvez pas choisir l'enfant accueilli.
- Votre salaire dépend du nombre d'enfants accueillis et du département de résidence.
- Vous bénéficiez également d'un avantage fiscal, lié au nombre de jours et d'enfants présents au domicile.
- À cela s'ajoute une indemnité d'entretien versée pour couvrir les besoins quotidiens de l'enfant tels que la nourriture, l'hébergement, l'hygiène corporelle, les loisirs familiaux, les déplacements de proximité liés à la vie quotidienne de l'enfant, etc..
- Enfin, vous bénéficiez de congés payés annuels, pris en fonction de la situation et de l'intérêt de l'enfant et, de jours d'absence pour événements familiaux au même titre que l'ensemble des agents départementaux.

*C'est un métier qui nécessite beaucoup d'humilité. Il faut savoir disparaître au profit de l'enfant, l'aider à grandir et s'épanouir dans un cadre bienveillant et rassurant, sans rien attendre en retour.*

**Inès, assistante familiale depuis 15 ans**



## **Votre rémunération dépend du nombre d'enfants accueillis.**

Elle se compose du salaire de base (fonction globale d'accueil et rémunération pour l'accueil) et d'une indemnité journalière versée pour couvrir les besoins quotidiens de l'enfant.

- Pour l'accueil d'un enfant en continu, l'assistant familial percevra au moins 2038€ brut (indemnité d'entretien inclus).
- Pour l'accueil de deux enfants en continu, l'assistant familial percevra au moins 3440€ brut (indemnité d'entretien inclus).

*Des variations de salaires peuvent intervenir si l'assistant familial perçoit des indemnités complémentaires liées à la difficulté de la prise en charge au quotidien.*

# CONTACTS

## **Pour une demande d'agrément :**

Département de l'Hérault - Hôtel du Département  
Direction de la protection maternelle infantile  
Service Agréments et Modes d'Accueil Enfance (SAMAE)  
Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier Cedex 04  
**04 67 67 63 92**

## **Pour candidater à un poste d'assistant familial :**

Département de l'Hérault - Hôtel du Département  
Direction Enfance et Famille  
Service Départemental de l'Accueil Familial  
Mas d'Alco - 1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier Cedex  
**04 67 67 60 49**



[facebook.com/departementdelherault](https://facebook.com/departementdelherault)

[twitter.com/heraultinfos](https://twitter.com/heraultinfos)

[youtube.com/Mon Hérault](https://youtube.com/Mon_Hérault)

